

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 20 (1940)
Heft: 2

Artikel: Le Consulat de Suisse à Nancy
Autor: Hahn, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONSULAT DE SUISSE A NANCY

En 1939, M. Hahn, Consul de Suisse à Nancy, avait bien voulu écrire un article qui devait prendre place dans notre série d'études sur les rapports avec la Suisse des différentes régions économiques de la France. Nous avons dû interrompre en automne la publication de nos numéros spéciaux et l'article de M. Hahn n'a pas paru. La situation présente nous semble lui conférer un caractère d'actualité et nous sommes persuadés que nos lecteurs seront heureux de lire l'intéressant exposé qui suit sur l'histoire, les conditions de vie et l'organisation de la colonie suisse des départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse, des Ardennes et de la Haute-Marne.

C'est en 1874 que fut créé le Consulat de Suisse à Nancy.

A la suite des événements malheureux de 1870-71, la colonie suisse de la région de l'Est s'accrut dans une proportion assez notable. Il s'agissait, soit de Suisses résidant jusqu'alors en Alsace ou en Lorraine et qui désiraient rester en France, soit aussi d'artisans établis précédemment à Paris que la Commune avait durement éprouvés et qui venaient recommencer une nouvelle existence.

La plupart de ces familles ont fait souche dans la région; leurs descendants sont maintenant Français, mais leurs noms, aisément reconnaissables — il s'agissait dans beaucoup de cas de Tessinois —, attestent encore leur origine.

Vers 1900, le Consulat fut momentanément supprimé, puis rétabli en 1912; c'est le soussigné qui le dirige depuis cette date.

Le territoire de l'arrondissement consulaire comportait primitivement les départements de

M. E. HAHN, Consul de Suisse à Nancy



Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse et de la Haute-Marne; depuis une vingtaine d'années, le département des Ardennes lui a été rattaché.

Plus et mieux que de longs commentaires, les chiffres du tableau suivant caractérisent l'évolution de la population suisse de l'arrondissement consulaire de Nancy au cours des soixante dernières années.

	1881	1891	1935
Ardennes	240	191	236
Haute-Marne	327	373	930
Meurthe-et-Moselle	730	800	905
Meuse	282	291	389
Vosges	282	477	598
Totaux	1.861	2.132	3.058

Ils montrent que, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'accroissement de la colonie suisse est dû beaucoup plus au développement de l'industrie laitière et des exploitations agricoles dans les départements de la Haute-Marne et des Vosges, qu'à l'essor de l'industrie métallurgique en Meurthe-et-Moselle.

La grande guerre (1914-1918), durant laquelle tout le Nord du district consulaire fut envahi, a apporté d'assez sérieuses modifications dans la colonie suisse. D'une part, la période d'activité éphémère de reconstruction des régions dévastées a déterminé l'établissement, d'ailleurs temporaire, d'assez nombreux ingénieurs, architectes et entrepreneurs, mais, d'autre part, il s'est manifesté parmi les Suisses qui avaient été éprouvés par les événements une tendance très nette à se déplacer vers les régions moins exposées. Ces départs ont été compensés par l'afflux de l'élément agricole. Dans l'ensemble, la colonie suisse s'est donc transformée d'une manière que ne font pas ressortir les chiffres de la statistique.

Un trait caractéristique de la population suisse du district consulaire est son extrême dissémination; en dehors de Nancy, il n'existe pas de noyaux importants; aussi, n'est-ce que dans cette ville qu'une société, la Société Suisse de Prévoyance et de Bienfaisance, a pu subsister d'une manière durable. Elle a fait et fait encore preuve d'une belle vitalité, puisque, fondée en 1874, elle compte

actuellement parmi les doyennes sociétés de Nancy.

C'est au Consulat de Nancy qu'a incombé la mission de s'occuper, dès fin novembre 1918, des colonies suisses dans les territoires désannexés d'Alsace et de Lorraine et cela, jusqu'au moment où des Consuls ont pu être ouverts à Strasbourg et à Mulhouse. Dès mars 1919, un bureau auxiliaire du Consulat de Nancy a fonctionné à Mulhouse. Ce serait sortir du cadre de cette note et de cette Revue que d'examiner ici les questions nombreuses qui se posèrent alors (1).

Parmi les questions franco-suisse qui ont retenu l'attention au cours des dernières décades, celle des voies de transit vers l'Italie a particulièrement intéressé la région de l'Est au moment de la construction de la ligne du Lötschberg et de sa voie d'accès Moutiers-Granges. Le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine en 1918 a modifié l'aspect national que revêtait le problème, mais son intérêt régional demeure et parmi les questions économiques qui intéressent la 14^e Région Economique française et la Suisse, celle du transit des ports français du Nord vers la Suisse et les « au delà », mériterait d'être réexaminée en tenant compte des conditions nouvelles.

Si, comme conclusion à ces quelques lignes, on se demande quels seraient les efforts à réaliser en vue de développer les rapports économiques entre la 14^e Région Economique française et la Suisse, le sens de la réponse ne peut être que celui-ci : rechercher et mettre en œuvre tous les moyens propres à amener une connaissance meilleure et réciproque des deux marchés. Du côté suisse, en effet, on méconnaît peut-être l'importance de la 14^e Région cachée pour la Suisse derrière la façade des départements alsaciens avec laquelle on la confond, alors qu'elle a sa vie économique propre; du côté français, on est peut-être porté à considérer trop exclusivement le marché intérieur ou d'autres marchés extérieurs que l'on croit plus importants.

Ce bref article aurait atteint pleinement son but s'il contribuait à attirer l'attention des commerçants et des industriels sur les possibilités qui s'offrent à leur activité de part et d'autre de la frontière.

Ernest HAHN,

Consul de Suisse à Nancy.

(1) Depuis l'évacuation de Strasbourg, c'est au Consulat de Nancy qu'ont été rattachés les départements du Bas-Rhin et de la Moselle.